MIGRATIONS ET ASILE :

LA PRATIQUE DU PLAIDOYER VUE PAR DES ASSOCIATIONS FRANÇAISES

VoxPublic
RENFORCER LE POUVOIR CITOYEN

AVANT-PROPOS P. 3
INTRODUCTION P. 3

1 LE PLAIDOYER EXPÉRIENCES ET REGARDS CROISÉS P. 5

1.1 Le plaidoyer, qu'est-ce que c'est ? P. 6

1.2 Des actions / stratégies qui font bouger les lignes P. 9

> Exemples d'actions à l'échelle nationale

Médecins sans Frontières (MSF): plaidoyer pour les mineurs isolés P. 10

L'Anafé : de l'observation au contentieux P. 12

États Généraux des Migrations : construire une alternative P. 14

> Exemples d'actions à l'échelle locale

Tous Migrants (Briançon) : faire vivre l'esprit de solidarité P. 16

Plateforme de Service aux Migrants (Calais) : défense des droits en milieu hostile P. 18

2 PLACE À L'ACTION ! P. 21

2.1 Local, national… quel plaidoyer mener, vers qui et par où commencer ? P. 22

2.2 Se donner les moyens d'agir : pistes, facteurs de réussite et freins P. 23

Travailler en inter-associatif : une efficacité plus grande, mais une source de complexité P. 24

Communiquer : un élément essentiel, mais loin d'être évident P. 26

Mobiliser : un impératif citoyen parfois à contre-courant P. 28

Plaidoyer, dialogue et rapport de forces, quelques pistes P. 30

Le contentieux, une stratégie efficace pour faire valoir les droits mais qui comporte aussi des risques P. 32

Cap sur le numérique ! P. 36

SYNTHÈSE : QUELQUES ENSEIGNEMENTS POUR UN PLAIDOYER EFFICACE P. 38

Avant propos

L'association VoxPublic a été créée en 2016 dans le but d'appuyer les acteur.rice.s de la société civile française engagé.e.s contre les discriminations, les inégalités, les injustices sociales. Elle les accompagne dans leurs interventions auprès des décideurs et leurs relations médias, pour permettre à leurs voix d'être entendues dans le débat public. Elle met en ligne des ressources mutualisées, en particulier des annuaires de décideur.se.s – député.e.s, sénateur.rice.s, cabinets ministériels, médias, journalistes, organisations de la société civile. Ces annuaires sont plébiscités et massivement utilisés par des acteurs citoyens qui mènent des actions d'interpellation des décideurs, c'est-à-dire de plaidoyer.

Un nombre important d'associations et collectifs soutenus par VoxPublic travaille dans le champ des migrations et des droits des exilé.e.s.
Ces organisations réclament, aux niveaux français et européen, le respect du droit d'asile, des conditions d'accueil dignes, et des lois qui ne soient pas restrictives des libertés et des droits. Si ces objectifs apparaissent raisonnables, la société civile pèse peu dans les choix de nos dirigeants. Dans ce contexte défavorable, VoxPublic estime que les organisations de la société civile jouent un rôle important d'alerte, de mobilisation, de médiatisation, de pression sur les décideuses et décideurs locaux, régionaux et nationaux, pour éviter le pire et, autant que possible, obtenir des avancées.

En 2017, le projet « Sursaut citoyen » (sursaut-citoyen.org) a permis d'identifier plus d'un millier d'initiatives locales et nationales de solidarité avec les exilé.e.s, preuve qu'une partie de la société française est favorable à leur accueil et au respect de leurs droits. Toutes ces initiatives débouchent sur des petites victoires - expulsions et reconduites à la frontière évitées, condamnation de l'État par le Conseil d'État en juin 2019 pour violation des droits fondamentaux des exilé.e.s. à Grande-Synthe et injonction d'installer des points d'eau, etc. - qui illustrent la force du contre-pouvoir citoyen, dès lors que celui-ci est structuré, coordonné, outillé.

La question des migrations restera à l'agenda ces prochaines années. En juillet 2019, VoxPublic a invité une quinzaine d'associations impliquées de différentes façons auprès des exilé.e.s– la plupart partenaires de VoxPublic – à échanger sur leurs expériences en matière de plaidoyer. Celles-ci ont pu partager leurs succès, leurs échecs et les leçons qu'elles en ont tirées. Leurs réflexions, idées et questionnements ont nourri le présent document qui s'attache à mettre en avant les bonnes pratiques recueillies.

Équipe de VoxPublic

Introduction

Des difficultés nouvelles pour les exilé.e.s et les acteur.rice.s de la solidarité suite à la loi Asile et immigration

Près d'un an après l'entrée en vigueur de la loi Asile et immigration (septembre 2018), les associations agissant auprès des exilé.e.s vérifient au quotidien les conséquences néfastes qu'elles avaient anticipées et sur lesquelles elles avaient alerté le législateur :
l'allongement et la banalisation de la rétention, le durcissement des procédures, l'augmentation du nombre de procédures accélérées, ou encore le fichage des mineur.e.s non accompagné.e.s en violation des lois sur la protection de l'enfance, etc. Les dernières dispositions de cette loi favorisent les « chasses à l'homme », particulièrement dans les zones frontalières où se multiplient les pratiques policières abusives. Une criminalisation accrue des exilé.e.s est à l'œuvre.
La tenue à l'automne 2019 d'un « nouveau » débat parlementaire sur la politique migratoire confirme le retour de sujets jusque-là écartés comme l'idée de quotas. Le choix de replacer régulièrement les migrations au centre du débat, sans que cela réponde à une demande de l'opinion publique, risque d'aggraver le climat d'hostilité à l'égard des exilé.e.s, propice à toutes les dérives.

1

LE PLAIDOYER EXPÉRIENCES ET REGARDS CROISÉS

1.1

Le plaidoyer, qu'est-ce que c'est ?

Le terme « plaidoyer » est apparu il y a une trentaine d'années dans les organisations de la société civile pour qualifier un nouveau type d'intervention : l'interpellation des décideur.se.s (politiques, économiques) afin de promouvoir une cause, faire valoir des revendications, obtenir des avancées réglementaires, amener des changements de pratiques, etc.

Le plaidoyer est l'ensemble des méthodes qui permettent à un acteur de la société civile de chercher à influencer la décision publique dans le sens de la cause ou des intérêts qu'il défend, notamment à travers un travail d'interpellation publique des décideurs.euses et la recherche de concertation avec les pouvoirs publics. Le plaidoyer inclut aussi des stratégies de mobilisation citoyenne, de médiatisation, et des approches juridiques de respect des droits fondamentaux (voir la rubrique «contentieux» pp. 34-35). Il repose toujours sur un travail d'expertise fondé sur des données et des témoignages.

Ce qui différencie le plaidoyer des acteurs associatifs et du lobbying des entreprises, ce sont leurs finalités respectives. Alors que les entreprises font primer des intérêts économiques, sans nécessairement se préoccuper de plus-value collective ou d'impacts à long-terme, le plaidoyer associatif est tout entier tourné vers l'intérêt général et/ou à la défense de personnes ou groupes de personnes qui, vulnérables ou confrontées à des difficultés de différents ordres, ont du mal à faire entendre leur voix.

Pas « un », mais « des » plaidoyers

Le mot « plaidoyer » recouvre des actions de différentes natures comme :

→ rencontrer des décideur.se.s (ministres ou des membres de leur cabinet, élu.e.s, chef.fe.s d'entreprise…) pour exposer des préoccupations et revendications

→ élaborer et diffuser des études ou des rapports thématiques avec des recommandations précises que les décideurs peuvent s'approprier

→ communiquer et organiser des temps forts médiatiques (interviews, conférences de presse, communiqués/ dossiers de presse, campagne sur les réseaux sociaux…)

→ des événements de mobilisation citoyenne (rassemblement, occupation de l'espace public, pétitions online…)

→ des actions d'ordre juridique, tels que le contentieux

Ces différents modes opératoires peuvent être combinés pour accroître l'impact d'un travail de plaidoyer.

1.2

Des actions / stratégies qui font bouger les lignes

De nombreuses associations agissent dans le champ du plaidoyer. Les impacts de leurs actions sont variables, mais non négligeables. Voici quelques exemples assez différents de « plaidoyers réussis ».

À L'ÉCHELLE NATIONALE

Médecins sans Frontières (MSF) : Plaidoyer pour les mineurs isolés

LE CONTEXTE :

Lutter contre la vulnérabilité des jeunes à la rue

Les actions dans les campements ainsi que les maraudes réalisées par MSF en France l'ont confronté à la difficile situation des mineur.e.s non accompagné.e.s (MNA). Si, après évaluation de l'âge, leur minorité est reconnue, ils.elles bénéficient d'une prise en charge globale (santé, éducation…) de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Sans quoi, ils.elles sont redirigé.e.s vers des « parcours classiques » de demande d'asile pour adulte, sans mise à l'abri obligatoire, ce qui rend ces jeunes plus vulnérables.

En 2017, 304 enfants ont été placés dans des centres de rétention administrative, soit une augmentation de 70 % par rapport à l'année précédente, en violation de la convention internationale des droits de l'enfant que la France a ratifiée

(Source : Défenseur des droits).

Entre 2013 et fin 2018, le nombre d'enfants enfermés en centre de rétention administrative a été multiplié par 6 en France

À partir des constats qu'elle a dressés, MSF a défini deux axes principaux de plaidoyer : l'hébergement et l'accès aux soins.

LA MÉTHODE :

« Jouer la carte de la complémentarité »

Pour ce plaidoyer, MSF a fait le choix de travailler en inter-associatif. L'association a sollicité des organisations plus aguerries sur ces questions (Amnesty international, Cimade, Gisti, Ligue des droits de l'Homme, Secours catholique-Caritas, Unicef-France…), et joué la carte de la complémentarité.

« On essaye de faire bouger les lignes, on tire toutes les ficelles. Le travail inter-associatif est essentiel tant les enjeux sont multiples et complexes », ***rapporte Priscilla de Corson, chargée de plaidoyer MSF-Mission France.***

LE PLAIDOYER :

« Utiliser les informations de terrain pour étayer les rapports »

L'association a ouvert en région parisienne des centres d'accueil pour mineur.e.s. Ils.elles y bénéficient d'un accompagnement médical, juridique et social. MSF s'efforce de faire reconnaître leur minorité par la justice, de leur obtenir la protection maladie, de leur trouver un hébergement. Cela sert le travail de plaidoyer : *« On utilise ce suivi individuel et ces constats de dysfonctionnements pour étayer des rapports plus généraux et délivrer des informations fiables aux décideur.se.s, à tous les niveaux de prise de décision. »*

L'association défend également la présomption de minorité, afin d'ouvrir plus largement l'accès à la protection universelle maladie (PUMa).

LE RÉSULTAT :

Démontrer la possibilité d'une politique alternative par l'action

MSF documente chaque action entreprise. « *Quand un jeune est remis à la rue, ou n'arrive pas à obtenir une protection maladie, on fait un écrit et on l'envoie aux autorités responsables à tous les échelons.* » Cela permet de conserver une trace du parcours de chaque jeune. Dès lors, les autorités ne peuvent plus rester dans le déni. Cela nourrit une activité contentieuse individuelle, mais aussi des pistes de solutions concrètes issues du travail de terrain.

« On prouve qu'une prise en charge différente est possible. En actionnant ces différents leviers, des petites choses bougent. »

L'Anafé : de l'observation au contentieux

En 2018, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a octroyé une protection internationale à 8 717 personnes, soit 18,6% des personnes précédemment déboutées par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)

(source : Forum Réfugiés)

2 275 personnes (au moins) sont mortes ou disparues en traversant la Méditerranée en 2018

(source : HCR)

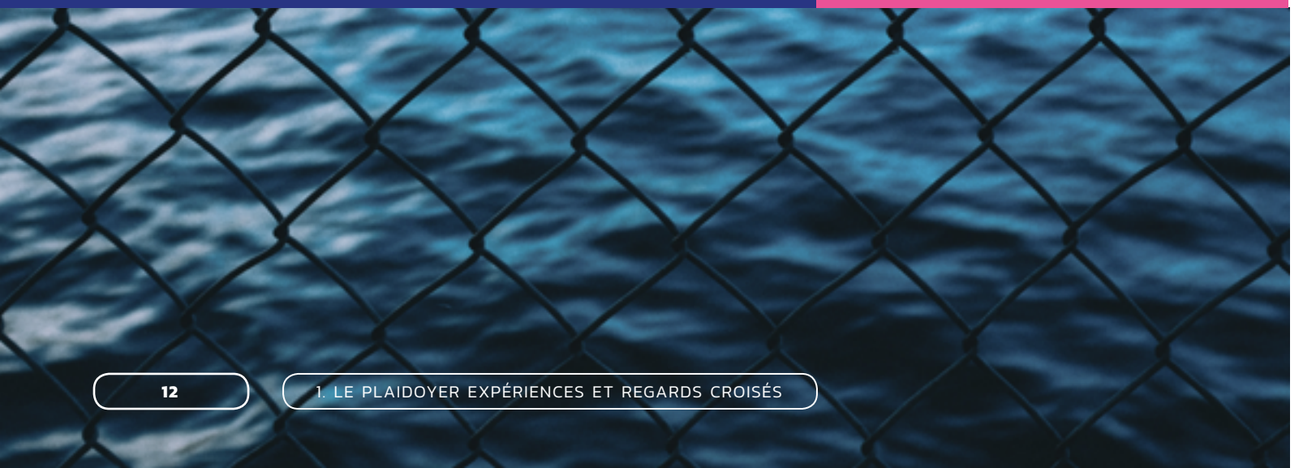

LE CONTEXTE :

Être présent aux frontières pour accompagner les exilé.e.s

Présente dans les zones d'attente (ports, aéroports) et aux frontières internes (franco-italienne, franco-espagnole), l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) propose des permanences juridiques, réalise des observations d'audiences judiciaires et administratives, visite des zones d'attente, etc. Aux frontières, l'Anafé outille ses membres bénévoles pour leur permettre de réaliser des observations et d'accompagner juridiquement les exilé.e.s.

LA MÉTHODE :

Faire connaître et reconnaître les droits des exilés

Réseau d'associations, l'Anafé promeut un travail inter-associatif au service de l'accès de tou.te.s aux droits, et en particulier au droit d'asile, souvent bafoué aux frontières et dans les zones d'attente.

LE PLAIDOYER :

Le contentieux juridique pour faire valoir les droits et réclamer justice pour tou.te.s

Outre son action auprès des personnes migrantes, l'Anafé produit des rapports d'information et des notes aux décideurs.

« Notre association poursuit un axe plus politique d'analyse, de plaidoyer et de mobilisation de l'opinion publique, avec trois revendications principales : l'accès à un avocat gratuit en zone d'attente, l'accès effectif à un juge, la fin de l'enfermement administratif des étranger.ère.s », précise Laure Palun, co-directrice de l'Anafé.

Depuis 2017, l'association accompagne et soutient des personnes ayant engagé un contentieux devant un juge administratif ou judiciaire, et participe à du contentieux inter-associatif (pour l'accès à un juge en zone d'attente et aux frontières internes). Elle effectue également des saisines auprès des autorités compétentes (Ofpra, Défenseur des droits…), au sujet de la santé en zone d'attente notamment.

LE RÉSULTAT :

Des témoignages et des recommandations relayés dans les médias et repris par des responsables politiques

Début 2019, l'Anafé a rendu public un rapport pointu («Persona non Grata») rempli de témoignages documentés sur les dérives des politiques sécuritaires et migratoires à la frontière franco-italienne. Avec le soutien de VoxPublic, une conférence de presse de lancement a été organisée avec « *beaucoup de journalistes et de parlementaires présents. Ce rapport a permis de mettre en avant la situation des personnes exilé.es aux frontières intérieures de la France via des interviews radio ainsi que dans la presse papier et web* » confie Laure Palun, « *augmentant ainsi la visibilité des recommandations et mettant en lumière les dérives inacceptables à la frontière italienne.*»

« En 2018, la France n'est qu'au 15e rang des pays européens qui accueillent des demandeurs d'asile en tenant compte de la richesse par habitant et de l'étendue du territoire »

(source : Pr François Herran, professeur au Collège de France)

États Généraux des Migrations : construire une alternative

En 2018, près de 2 000 personnes ont été enfermées plus de 40 jours dans les Centres de rétention administrative (CRA) métropolitains, un chiffre en augmentation de 20 % à 30 % par rapport à 2016 et 2017

(source : la Cimade)

LE CONTEXTE :

Des autorités qui font la sourde oreille

En 2017, la société civile a proposé au gouvernement la mise en place d'un cadre de réflexion sur la politique migratoire. Suite à l'absence totale de réponse de la part des décideurs, 470 associations nationales et locales, présentes sur le terrain aux côtés des personnes étrangères, ont signé une tribune commune et lancé la dynamique collective des États généraux des migrations (EGM). Partout en France, ces acteurs se concertent et organisent des événements publics pour dénoncer la politique actuelle et être force de proposition afin d'obtenir un changement radical de la politique migratoire.

LA MÉTHODE :

Agir de concert pour mieux se faire entendre

Les EGM sont le fruit de la volonté de construire un cadre de propositions autonome à même de nourrir une action de plaidoyer d'envergure. Les EGM poursuivent une double ambition : renforcer l'articulation entre organisations nationales et une multitude d'acteurs locaux, et faire remonter des informations et des témoignages de terrain provenant de l'ensemble du territoire, pour nourrir les actions de plaidoyer.

LE PLAIDOYER :

Des cahiers de doléances pour dénoncer l'inacceptable

Fin 2017, une centaine d'assemblées locales (AL) composées d'associations et collectifs locaux ou régionaux se sont structurées dans toute la France. Celles-ci ont collectivement adopté, fin mai 2018, le « *Manifeste des assemblées locales* », conçu comme un « *socle commun pour une politique migratoire respectueuse des droits fondamentaux et de la dignité des personnes* ». Ce manifeste est fondé sur des cahiers de doléances rédigés début 2019, pour partager

« des témoignages sur des faits inacceptables en termes d'accueil et de traitement des personnes migrantes, et des alternatives à proposer », ***relate Maria Ouko-Rodriguez de l'Assemblée locale de l'Aisne.***

LE RÉSULTAT :

Un « cahier des alternatives » pour une autre politique migratoire

Les cahiers de doléances ont débouché début 2019 sur un « *Cahier des faits inacceptables* » et un « *Cahier des alternatives* ». Ces deux cahiers ont été envoyés au gouvernement, et ont été utilisés par les AL pour interpeller leurs maires et préfet.ète.s. Ils ont aussi servi de support à une campagne de plaidoyer en direction des candidat.e.s aux élections européennes, parmi lesquel. le.s « *150 se sont déclaré.e.s favorables aux propositions des EGM. Huit d'entre eux.elles ont été élu.e.s au Parlement européen* » souligne Henri Lefebvre, du CRID.

À L'ÉCHELLE LOCALE

Tous Migrants (Briançon) : faire vivre l'esprit de solidarité

LE CONTEXTE :

Secourir en montagne les exilé.e.s en détresse

À la frontière avec l'Italie, le Briançonnais voit arriver de nombreuses personnes migrantes. Cette zone de montagne est dangereuse, particulièrement en hiver, pour des personnes qui n'ont jamais expérimenté de telles conditions climatiques. De nombreux.ses citoyen.ne.s participent à des maraudes pour secourir les exilé.e.s. Les forces de l'ordre y mènent une répression brutale envers les exilé.e.s mais aussi les bénévoles participant aux maraudes.

3 morts et un disparu dans les montages frontalières proches de Briançon en 2018

LA METHODE :

Sensibiliser et mobiliser pour l'accueil et l'hospitalité

L'association Tous Migrants a été créée en 2015, pour servir initialement de relais entre les personnes souhaitant aider des exilé.e.s ou s'informer, et les associations et collectifs assurant l'accueil des exilé.e.s. Puis l'association a estimé nécessaire d'organiser des maraudes. Tous Migrants a été à l'initiative de la Grande Maraude du 15 mars 2019 soutenue par d'autres associations (Amnesty International, Médecins du Monde, Médecins sans frontières, la Cimade, etc.). L'association mène aussi des actions de plaidoyer, d'information, de sensibilisation et de mobilisation pour l'accueil et l'hospitalité.
Sa démarche répond à des besoins essentiels. « *S'il y a des maraudes, c'est parce qu'il y a des problèmes, que des gens sont en danger sur un terrain qu'ils ne connaissent pas, qu'il y a des violences policières* », explique Agnès Antoine de Tous Migrants.

LE PLAIDOYER :

Agir, témoigner devant la justice, communiquer sur les procès

Pour alimenter son plaidoyer, l'association publie des rapports enrichis de témoignages.

« On s'est dit qu'il fallait arriver à faire connaître ce qui se passe à la frontière : déni de droit, violences policières, chasses à l'homme, drones thermiques pour repérer les zones de chaleur humaine dans les montagnes… »
témoigne Agnès Antoine.

Ces témoignages permettent également de faire des signalements auprès du procureur de la République, voire d'être partie civile dans certaines actions judiciaires et ainsi d'avoir accès au dossier d'instruction.
Ce plaidoyer est appuyé par une communication active.

LE RÉSULTAT :

Une solidarité locale renforcée

La mobilisation associative et citoyenne a permis, localement, de mettre la question migratoire sur le devant de la scène et de recueillir l'adhésion d'une grande partie de la population. « *Dernièrement, une grande manifestation de solidarité envers les maraudeurs a été soutenue par les offices du tourisme, les maires, les communautés de communes. Tout le monde réalise que ces maraudes sont indispensables.* »
Tous Migrants entretient aussi des relations étroites avec certains médias nationaux (Le Monde, Mediapart, L'Humanité, Libération, France Inter). « *Notre plaidoyer est basé sur des faits réels qu'on peut démontrer. Il est important d'être crédible* » rappelle sa représentante. Mais les autorités maintiennent la pression. « *Ils nous ont laissés tranquilles cet hiver car notre intervention permet d'éviter les morts, mais avec le printemps les hostilités ont repris de plus belle.* »

Plateforme de Service aux Migrants (Calais) : défense des droits en milieu hostile

LE CONTEXTE :

La destruction de la jungle de Calais et l'invisibilisation des exilé.e.s.

À sa création en 2011, la Plateforme de Service aux Migrants (PSM) – un collectif d'associations dont l'Aubgerge des migrants, la Cabane Juridique, etc. – avait pour principal objet de plaidoyer la création de « maisons des migrants » sur le littoral. Le gouvernement Valls s'est d'abord montré intéressé et a demandé la création de prototypes, avant d'enterrer l'idée. Depuis, la « jungle » a été démantelée et l'attention médiatique est retombée.

LA METHODE :

Constater les violences ordinaires

La PSM ne fait pas de plaidoyer en son nom mais appuie et accompagne ses membres dans ce sens. Elle a favorisé « *une dynamique de travail, en transformant l'ordinaire violent en des éléments inacceptables* » relate Loan Torondel, membre de l'Auberge des Migrants. Pour ce faire, le dispositif Human Rights Observers (abrité par l'Auberge des Migrants) documente tout ce qu'elle constate sur le terrain.

LE PLAIDOYER :

Donner la parole aux éxilé.e.s

Le dispositif Human Rights Observers, avec le soutien de la Cabane Juridique, s'est lancé dans la formation des bénévoles au recueil de témoignages, « *pour obtenir de la matière pour le plaidoyer ou le contentieux des associations de terrain* », expose Loan Torondel. Cette formation comprend des aspects techniques (prise de témoignages, photos, vidéos) et psychologiques. Aujourd'hui, le travail de certain.es bénévoles sur le terrain est dédié spécifiquement à cette tâche. « *À force de les voir, les exilé.e.s vont vers elles et un lien de confiance se tisse.* » Des salarié.e.s et bénévoles sont en outre chargé.e.s de la supervision du dispositif afin d'assurer son maintien dans la durée, de rédiger des rapports, et d'aider à faire face à des événements psychologiquement difficiles.

LE RÉSULTAT :

Des victoires sur le terrain pour améliorer le quotidien

La PSM intervient dans un contexte défavorable. « *On a perdu toute l'attention médiatique en 2016 après le démantèlement de la jungle. Depuis deux ans et demi, les associations se battent pour dire que des personnes restent coincées à Calais et que le problème reste entier* », déclare Marie Le Ray, chargée de mission sensibilisation et éducation populaire pour la PSM. Aujourd'hui, les associations se forment aux techniques de négociation en vue de créer un nouveau rapport de forces.

« Le contentieux porté par la PSM est novateur, précurseur » ***estime Loan Torondel.***

« Il y a eu quelques victoires, on a gagné la mise en place de maraudes spécifiques pour les mineurs, et l'installation de dispositifs sanitaires par décision du tribunal administratif de Lille. »

En 2017, 4 migrants sont morts dans le Calaisis, 14 en 2016 et 18 en 2015, selon un décompte de la préfecture du Pas-de-Calais.

(source : Préfecture du Pas-de-Calais)

2

PLACE À L'ACTION !

2.1

Local, national… quel plaidoyer mener, vers qui et par où commencer ?

Un point fait consensus : la quasi-impossibilité aujourd'hui d'exercer une influence significative au niveau national, tant le rapport de forces est défavorable aux défenseur.se.s d'une politique migratoire privilégiant la dimension humaine. Cela n'empêche pas de mettre à profit certaines échéances d'envergure nationale afin d'organiser des « temps forts » pour faire entendre la voix de la société civile et s'imposer dans l'agenda politique.

Désormais, l'échelon local semble être le plus efficace contre les dérives autoritaires. Les villes, en effet, sont en première ligne pour l'accueil des exilé.e.s. Confronté.e.s à des cas individuels, les élu.e.s ont souvent une approche plus ouverte, moins obtuse, de la question. Un réseau de villes accueillantes s'est constitué, l'Anvita (Association nationale des villes et territoires accueillants), afin de promouvoir une solidarité active avec les exilé.e.s grâce à la mise en commun de bonnes pratiques, l'accompagnement de territoires volontaires, la mobilisation autour d'enjeux liés aux politiques migratoires, etc.

En cas de politique de non-accueil, c'est le soutien de la population locale, ainsi que les relais médiatiques, qui constituent des leviers d'interpellation des autorités locales. La mobilisation associative et citoyenne permet des avancées effectives face à certaines situations concrètes, comme récemment à Avignon avec l'association Rosmerta ou encore la mobilisation dans le Briançonnais, dans le Calaisis, dans la vallée de la Roya, à Menton, etc.

Dès lors que l'accent est mis sur le plaidoyer local, un certain nombre d'éléments sont à prendre en considération. En premier lieu, il faut bien analyser les configurations locales afin d'identifier les marges de manœuvre propres à ce territoire et de définir une stratégie adaptée. Il peut être intéressant, notamment, de jouer sur l'opposition des pouvoirs : par exemple nouer une alliance avec un.e maire « contre » un.e préfet.ète, avec une ville « contre » une métropole (ou inversement)…

2.2

Se donner les moyens d'agir : pistes, facteurs de réussite et freins

Les expériences cumulées et confrontées des acteur.rice.s mettent en évidence plusieurs facteurs de réussite, mais aussi des blocages qu'il est nécessaire d'identifier pour pouvoir les surmonter, les contourner… ou passer à autre chose

TRAVAILLER EN INTER-ASSOCIATIF : UNE EFFICACITÉ PLUS GRANDE, MAIS UNE SOURCE DE COMPLEXITÉ

L'action inter-associative s'impose presque naturellement. Transversale, elle permet de mutualiser et d'accroître les moyens humains et matériels, de regrouper des compétences dispersées et/ou complémentaires, de maintenir une dynamique, et finalement d'être plus visible et audible. Cela pose toutefois certaines difficultés, plus ou moins aiguës selon les contextes.

Avantages et recommandations :

➜ Les problèmes rencontrés par les exilé.e.s sont tellement nombreux (juridiques, logistiques, médicaux, éducatifs, besoins spécifiques des mineurs…) qu'aucune structure ne peut y répondre seule. « *Médecins sans frontières s'est tournée vers d'autres acteurs qui ont plus d'expérience sur ces sujets-là* », rapporte Priscilla de Corson (MSF-Mission France). Dès lors que fonctionne la complémentarité recherchée, les actions, quelles qu'elles soient, ont plus de force.

« Sans cette capacité de se rapprocher, la plupart des avancées n'aurait pas eu lieu » conclue la chargée de plaidoyer de MSF

➜ Se regrouper, c'est aussi agréger des informations, expériences, réflexions qui permettent de dresser un tableau aussi complet que possible d'une situation donnée. Dans le cadre des États généraux des migrations (EGM), les assemblées locales se sont réunies « *pour faire remonter les éléments de droit qui paraissent nécessaires* », relate Maria Ouko-Rodriguez de l'assemblée locale EGM de l'Aisne. Leur concertation a remplacé celle, recherchée au départ, avec les pouvoirs publics. Pour Glauber Serezino (Intercoll), la dimension collective doit permettre de « *s'asseoir ensemble pour monter en échelle et discuter d'une véritable stratégie politique* ». Réfléchir à une stratégie commune peut « *faire effet masse, plutôt que rester dispersés* », ajoute Nina Marx, chargée de mission Migrations internationales pour le CCFD-Terre Solidaire.

Freins et limites :

➜ L'action inter-associative est confrontée à une difficulté majeure : tenir dans la durée. Il n'est pas rare qu'après une action phare, la dynamique collective retombe – non par désintérêt, mais plutôt en raison de la difficulté à maintenir la cohésion au-delà de l'événement. « *Par inertie, les petites associations ont tendance à retourner à leur travail de terrain* », constate Maria Ouko-Rodriguez.
Se fédérer exige non seulement de la persévérance, des moyens, mais également un agenda à moyen terme pour « *sortir du "au jour le jour"* » et permettre à la mobilisation de se solidifier.

➜ Les obstacles sont également pratiques. Pour être effectif, le rassemblement inter-associatif implique de se rencontrer. Il faut, par exemple, « *trouver un lieu de réunion qui convienne à tout le monde* » pointe Maria Ouko-Rodriguez. L'idéal est de pouvoir disposer d'un lieu mis à disposition par l'un des membres ou par une municipalité, et de prévoir des lieux de réunion tournants afin de faciliter la participation de chacun.e.

➜ Il faut parfois composer avec certaines réticences « *historiques* ». « *Dans l'Aisne, par rapport au département du Nord, il n'y a pas de solidarité entre les associations* » indique Maria Ouko-Rodriguez. Il vaut alors mieux miser sur quelques organisations peu nombreuses mais motivées.

COMMUNIQUER : UN ÉLÉMENT ESSENTIEL, MAIS LOIN D'ÊTRE ÉVIDENT

Les acteur.rice.s en conviennent tou.te.s : la communication fait partie intégrante d'une action efficace. Celle-ci n'est pas simple à mettre en œuvre, car elle requiert du temps, des compétences spécifiques, parfois des moyens conséquents. Elle a donc tendance à passer au second plan. Pourtant, la communication donne des résultats et reste un élément central pour une stratégie de plaidoyer réussie.

66% des personnes migrantes en Europe sont... des Européens !

Avantages et recommandations :

➜ Une campagne de communication menée en amont d'une action d'interpellation donnera à celle-ci davantage de poids, permettra d'atteindre les cibles définies (décideurs, opinon publique) et augmentera sa capacité d'influence.

Une action de communication aura d'autant plus de force qu'elle est portée collectivement et qu'elle s'adosse à une actualité, par exemple « *quand des maraudeurs sont poursuivis devant le tribunal* », illustre Agnès Antoine (Tous Migrants). Il est également préférable de se concentrer sur un sujet en particulier.

***« On choisit une seule problématique, avec des éléments de plaidoyer (données et recommandations) et on se focalise dessus »,* à travers *« une page internet, une pétition, des communiqués, un calendrier »,* conseille Loan Torondel de l'Auberge des migrants.**

Le travail mené sur les passages mortels en Angleterre, à l'occasion d'un sommet franco-britannique, a ainsi débouché sur une simplification des procédures.

➜ L'imagination, voire l'innovation, sont essentielles. « *Qui va lire aujourd'hui un rapport de 80 pages ? Il faut adopter de nouvelles formes de communication* », estime Agnès Antoine de Tous Migrants. « *Désinfox Migrations est un collectif, de chercheurs et de citoyens concernés, qui utilise Twitter pour contrer rapidement des infox et propos caricaturaux. Il travaille en lien avec l'Institut Convergences Migrations* », lance Marie-José Bernardot. Tous Migrants mise également sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) pour partager des témoignages. Et, de plus en plus, les associations s'attachent à collecter les témoignages d'exilé.e.s. « *En fonction des besoins, on pioche dans la base de données des témoignages recueillis* », indique Loan Torondel, tandis que Tous Migrants a créé « *une centaine de panneaux avec des témoignages, qu'on sort à tous les événements et manifestations organisés dans le Briançonnais* ». Cela permet de mettre des visages, des noms, des récits, sur des situations trop souvent anonymes, et de toucher un public plus large que les habituels cercles d'initié.e.s.

Freins et limites :

➜ L'impératif de communication résiste parfois à la réalité du terrain. « *On n'a pas assez de temps pour la communication* » signale Julie d'Utopia 56. L'avocate Sophie Pouget du Committee for Refugee Relief témoigne d'une action de plaidoyer très ambitieuse, soutenue par 36 associations françaises et britanniques, qui s'est concrétisée par l'intervention officielle de plusieurs Rapporteurs Spéciaux des Nations unies à Calais en 2018-2019 mais dont « *la presse n'a pas pris la mesure, faute de communication. On a manqué de souffle sur la communication. On aurait pu communiquer beaucoup plus largement sur le succès de cette action.* »

En 2012, l'Anafé cessait d'organiser les conférences qui suivaient traditionnellement la sortie de son rapport annuel d'observation. « *Il n'y a eu qu'un seul journaliste en 2011 !* ». Après une pause pour rompre la routine et une préparation en amont pour cibler les « *bons journalistes* », sa conférence de presse 2019 a été un succès. Cela souligne l'importance d'intégrer la communication comme un élément intrinsèque à toute action entreprise, et d'anticiper les moyens à déployer.

➜ La collecte de témoignages est souvent difficile. « *Les bénévoles viennent pour une action concrète, "humanitaire" à très court terme. Pour beaucoup, l'utilité de documenter la situation semble faible, voire nulle, car ils ne voient pas le fruit de ce travail lors de leur période de bénévolat (on pourrait parler d'un décalage de temporalité entre le bénévolat et le plaidoyer)* » selon Loan Torondel. Il faut alors trouver des bénévoles aptes à le faire, et les doter d'une méthode appropriée pour recueillir avec tact les paroles des exilé.e.s. On peut mettre en place des équipes dédiées à cette tâche, « *formées pour ça et ayant le temps de le faire* », précise Julie. Les deux mots-clés sont : psychologie et méthodologie.

Un point d'attention toutefois : le fait de se focaliser sur des cas précis peut « *empêcher la discussion politique* », signale Nathalie Péré-Marzano, directrice générale d'Emmaüs international. « *Un équilibre est à trouver entre la nécessité de faire avancer des cas individuels et l'impératif de changer les politiques migratoires actuelles.* »

Les pays en développement accueillent 86% des personnes réfugiées dans le monde.

48% des migrants dans le monde sont des migrantes
(source : ONU)

MOBILISER : UN IMPÉRATIF CITOYEN PARFOIS À CONTRE-COURANT

Mobiliser l'opinion publique pour s'assurer son adhésion et son soutien est une dimension essentielle de l'action associative en faveur des exilé.e.s. Il faut saisir les opportunités, voire en créer, et ainsi prendre les devants pour forcer les autorités à réagir.

Avantages et recommandations :

➜ La mobilisation citoyenne s'insère dans une stratégie plus globale de construction d'un contre-pouvoir et d'un rapport de forces avec les décideur.se.s, à l'heure où le dialogue est de plus en plus difficile à établir. Elle fait donc partie intégrante d'une stratégie de plaidoyer.

« L'action de mobilisation n'est pas un but en soi, c'est un moyen qui s'inscrit dans la stratégie pour atteindre le but recherché, par exemple influencer des élu.e.s ou faire pression sur l'administration » rappelle Benjamin Sourice de VoxPublic.

« *L'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration) a accepté de nous recevoir après une mobilisation forte, un rassemblement "surprise" et bruyant auquel nous avions invité la presse locale* » confirme Cécile Duportal de l'assemblée locale EGM de Montpellier.

➜ Là encore, profiter d'événements locaux peut être payant. À Montpellier, les associations ont mis à profit des événements comme « *Nuit Debout* » ou « *la Comédie du Livre* » pour mener une mobilisation importante, sur des thématiques ciblées, auprès de la préfecture et des élu.e.s municipaux.les et métropolitain.e.s. « *Ils ont fini par lâcher des choses, telles que "dédubliner" des demandeurs d'asile ou accorder le tarif social dans les transports* » témoigne Cécile Duportal. Cela suppose de l'opportunisme et de l'audace, afin de surprendre et de créer l'événement. « *Quand les identitaires passent au tribunal, on se rassemble* » illustre Agnès Antoine. L'humour et la créativité sont également de mise. Lors de l'examen de la loi Collomb à l'Assemblée nationale, un gilet de sauvetage a été distribué à chaque député. « *Ça a eu un fort retentissement médiatique, se souvient Cécile Duportal. Mais… on n'a pas infléchi la loi.* »

Freins et limites :

➜ Rien ne garantit qu'une action de mobilisation, au bout du compte, portera ses fruits. Mais la condition *sine qua non* est qu'elle ait un fort retentissement. Pour cela, il faut une excellente coordination, une forte capacité d'organisation, une adhésion massive et de très bons relais – parmi l'opinion et dans les médias en particulier. L'originalité de l'action, sa capacité à surprendre (par exemple l'opération « *gilets de sauvetage* » organisée devant l'Assemblée nationale) et/ou une ample mobilisation citoyenne sont des éléments clés. Même si l'objectif n'est pas atteint, l'action en question aura permis une petite victoire si elle parvient à susciter une réaction de l'institution ciblée.

➜ Des mobilisations à répétition risquent de provoquer un essoufflement chez les organisateurs et parmi la population. Celles-ci doivent être menées à bon escient, de manière ciblée et pertinente.

PLAIDOYER, DIALOGUE ET RAPPORT DE FORCES, QUELQUES PISTES

L'interpellation des autorités reste une étape indispensable pour les organisations ayant des revendications à porter. Aujourd'hui, certaines d'entre elles se posent toutefois la question de poursuivre cette forme d'action, au vu des difficultés à être reçues et écoutées. Il faut renouveler l'approche pour reconstruire un rapport de forces et renouer le dialogue.

Avantages et recommandations :

➜ Se faire identifier comme « *source de terrain* » en produisant des notes d'alerte régulièrement diffusées. En l'absence de capacité à recueillir et traiter des données de terrain, s'appuyer sur les travaux menés par des organismes de référence. Le fait d'avoir entre les mains « *du solide qui est bien préparé et prêt à servir, est un moyen de répondre au calendrier imposé, par exemple lors d'une visite d'un ministre* », confirme Loan Torondel.

➜ Parvenir à imposer son propre calendrier même si « *à l'échelle locale c'est compliqué, voire impossible* » reconnaît Loan Torondel. On peut alors s'articuler avec les temps forts nationaux faire du lien avec la situation locale, notamment auprès des journalistes. « *Le rapport de Human Rights Watch sur les violences policières à Calais a obligé Emmanuel Macron à répondre et à lancer une enquête.* »

➜ Faire évoluer le lobbying classique (RV avec le décideur) en l'invitant à "sortir de son bureau" et inviter son interlocuteur.rice à se rendre sur le terrain, pour qu'il.elle voit de ses propres yeux la situation que l'on souhaite dénoncer.

➜ Se former à la « *négociation raisonnée* » qui, en tenant compte des besoins de l'ensemble des parties prenantes, aide à trouver une solution acceptable pour chacune d'elles.

➜ L'union fait la force : les demandes groupées se renforcent mutuellement. Ainsi, « *à Montpellier, on organise des mobilisations collectives et on profite de ces événements pour demander une audience avec les décideurs. On les pousse à nous recevoir et lorsque c'est le cas, nous leur donnons la liste de personnes à "débubliner". On leur confie ainsi la patate chaude. On a pu faire "débubliner" 75 personnes en deux ans* » expose Cécile Duportal.

➜ Connaître précisément les compétences spécifiques de chaque interlocuteur.rice. Cela peut permettre d'identifier des alliés et tisser un lien de proximité avec des élu.e.s progressistes. Certain.e.s se sont regroupé.e.s au sein de l'Anvita (Association nationale des villes et territoires accueillants). « *On a demandé à rencontrer les maires des communes membres de l'Anvita pour proposer des actions conjointes de terrain. On a rencontré 30 communes sur 31 du département* » signale Cécile Duportal.

➜ Apprendre à manier l'arme du droit. Depuis peu, les associations investissent plus massivement le contentieux (cf. encadré), c'est-à-dire la contestation devant la justice de décisions administratives manifestement contraires au droit (français, européen, international). Ce type de démarche, généralement utilisée au cas par cas, produit des résultats positifs, certes limités à des situations particulières mais enrichissant aussi la jurisprudence.

Freins et limites :

➜ Chacun.e. en dresse le constat : le contexte est défavorable aux actions d'interpellation politique au niveau national. « *Il y a une fermeture d'office de la part des décideurs quand on arrive avec une problématique purement « migrations », à cause des scores du Rassemblement national* » constate notamment Maria Ouko-Rodriguez. Compte tenu de la difficulté à aborder frontalement la question des migrations, il est fortement conseillé d'aborder des questions ciblées et connexes comme le logement, la santé, l'éducation, les transports, etc.

➜ Certaines associations font part d'affirmations erronées de la part des autorités. Il est indispensable de documenter et révéler ces contrevérités. Benjamin Sourice fait part d'un testing réalisé auprès du 115 (n° d'hébergement d'urgence) sur Avignon, afin d'enregistrer les appels et de confirmer l'absence de places d'hébergement « *alors que le préfet du Vaucluse assurait qu'il n'y avait pas de saturation. Les enregistrements réalisés ont ensuite été présentés à la presse. Ça permet de mettre les personnes face à leurs mensonges !* ». Il est également fortement conseillé d'envoyer chaque courrier aux autorités en recommandé avec accusé de réception.

➜ Les « alliances » avec des élu.e.s doivent être maniées avec prudence et en gardant l'indépendance nécessaire de l'association, le risque étant de ne plus oser critiquer un.e élu.e, sous prétexte qu'il.elle est un.e allié.e.

LE CONTENTIEUX, UNE STRATÉGIE EFFICACE POUR FAIRE VALOIR LES DROITS MAIS QUI COMPORTE AUSSI DES RISQUES

Le durcissement de l'accueil et de l'asile a favorisé les recours contentieux notamment parce que le nombre d'actions illégales de la part des autorités s'est multiplié, mais aussi parce que le contentieux semble désormais, de l'avis de certain.e.s, le seul outil efficace. « *La loi est pour nous* » estime ainsi Agnès Antoine de Tous Migrants.

Les associations utilisent principalement deux formes de contentieux :

➜ un contentieux individuel qui permet de défendre des cas précis

➜ un contentieux stratégique dont l'objet est de porter un ou plusieurs cas en justice pour obtenir *in fine* un changement politique (ex : action en responsabilité de l'Etat).

Avantages et recommandations :

➜ Il permet de donner une chance à des personnes de voir leur dossier repris en main et, possiblement, de remporter une bataille judiciaire là où l'administration a précédemment dressé une barrière.

➜ Il donne accès au dossier d'instruction et permet d'identifier les cibles, en sachant qui est à l'origine de la mesure contestée (maires, ASE, préfèt.e, etc) ce qui parfois n'est possible qu'en ayant accès au dossier d'instruction.

➜ Considéré comme « *l'arme du faible* », il remet néanmoins à zéro les rapports de forces à un instant T puisque c'est au juge qu'il revient de dire le droit.

➜ Il est l'occasion de faire valoir des droits fondamentaux, par exemple, dans l'action contentieuse des 3+4 à Briançon, le droit de réunion et la liberté d'expression ont été invoqués.

➜ Il permet à des associations aux champs d'actions, principes et orientations parfois très différents, d'agir ensemble en faveur du respect des droits.

➜ Il renforce d'autres méthodes de plaidoyer, comme la mobilisation citoyenne et une stratégie médiatique en imposant un calendrier plus maîtrisé.

➜ Le contentieux stratégique et/ou collectif apparaît plus prometteur politiquement, surtout lorsque la stratégie contentieuse est combinée avec d'autres méthodes de plaidoyer, mais il n'en demeure pas moins plus complexe et nécessite l'accompagnement par des avocat.e.s chevronné.e.s.

Freins et limites :

➜ Une action contentieuse, en soi, n'a qu'une faible portée politique lorsqu'elle concerne des cas individuels. Ces victoires sont généralement partielles, ne concernant qu'une petite partie des réquisitions.

➜ Une décision de justice n'est qu'une première étape car il s'agit de la faire respecter sur le long terme. Cela demande beaucoup d'énergie et parfois de nouvelles procédures pour faire exécuter la décision de justice.

➜ Certaines procédures sont difficilement accessibles à des personnes en déplacement, comme le sont les exilé.e.s, notamment les procédures européennes (CEDH) et les procédures onusiennes qui exigent des adresses fixes et une présence continue pendant toute la période de la procédure.

Le numérique au service du droit : une plateforme commune pour mutualiser les ressources

Certaines associations nationales, comme la Cimade, le Gisti ou InfoMIE, disposent de centres de ressources en ligne où elles partagent leurs références de jurisprudences et des notes juridiques sur le droit des étrangers. Mais il n'existe pas de base de données nationale, centralisée et accessible à tous.

Les participant.e.s préconisent donc la création d'une plateforme web pour mutualiser l'ensemble des ressources et capitaliser sur les décisions de justice positives ou négatives. Elle proposerait un catalogue de décisions, des notes d'analyses, des guides méthodologiques et renverrait vers d'autres outils en fonction des thématiques.

Conseils et méthodes pour réussir ses contentieux

Les acteur.rice.s recourant au contentieux formulent des recommandations de différents ordres :

➜ Ne pas lui donner une place trop autonome, mais le considérer comme un temps de l'action générale à connecter aux autres branches de la stratégie de plaidoyer.

➜ Associer – sans les instrumentaliser – les exilé.e.s au montage de la procédure, en les informant de sa complexité, en prenant en compte leurs difficultés linguistiques, géographiques et temporelles, et en les prévenant des risques de défaite.

➜ Au plan juridique, l'assistance d'un avocat est essentielle. Il existe des réseaux d'avocats compétents intervenant dans ce domaine (notamment l'ADDE, Association de défense des droits des étrangers). Les avocat.e.s travaillent généralement *pro bono* sur de telles procédures. Il est donc intéressant de pouvoir valoriser leur travail en inscrivant l'action contentieuse dans une stratégie de plaidoyer/communication plus globale.

➜ La jurisprudence française doit être utilisée, tout comme le droit international, souvent plus favorable que les standards minimums français.

➜ Il est également conseillé de ne pas rester focalisé sur les procédures internes « classiques ». Les procédures spéciales des Nations unies, incarnées par les rapporteurs spéciaux des Nations unies – sur les droits de l'homme des migrants, le droit au logement, le droit à l'éducation, le droit à l'eau potable et à l'assainissement, etc. – présentent un avantage considérable : les prises de positions officielles sont généralement plus rapides.

➜ Solliciter les autorités administratives indépendantes (Défenseur des Droits, Contrôleur général des lieux de privation de libertés, Commission nationale consultative des droits de l'homme) et s'appuyer sur leurs travaux constituent un véritable atout devant toutes les juridictions françaises.

➜ Être réactif aux nouvelles annonces du gouvernement : une stratégie contentieuse peut être préparée à mesure des annonces du gouvernement, de manière à gagner en efficacité.

➜ Élaborer une stratégie de communication collective, articulée autour de messages communs, tout en conservant la diversité des voix. Construire un narratif pour maintenir le débat : il s'agit notamment de communiquer largement autour des décisions de condamnation de l'État, en insistant sur le fait que la justice est du côté du respect des droits.

➜ Lorsqu'une action collective est menée par des petites associations/collectifs de terrain, solliciter le soutien des associations nationales permet de renforcer le poids et l'écho de l'action.

CAP SUR LE NUMÉRIQUE !

**Ces outils sont devenus incontournables.
Les maîtriser est nécessaire pour en optimiser l'usage et les résultats.**

Avantages et recommandations :

➜ Les réseaux sociaux sont un élément clé de toute stratégie de communication. Très accessibles, permettant d'avoir une audience large, ils doivent devenir un allié au quotidien. Twitter s'impose comme un outil particulièrement influent en direction des décideur.se.s et des médias. VoxPublic propose une fiche méthodologique intitulée « *Comment utiliser Twitter avec efficacité* ». Ne pas hésiter à s'y reporter !

➜ Un site internet est un support idéal pour partager les expériences, réussites, échecs, mais également mutualiser des ressources utiles au plaidoyer (lettre type, fiche méthodo, etc). La cartographie proposée par Sursaut Citoyen permet de repérer et de créer un annuaire des actions de solidarité menées dans toute la France. Le site des États généraux des migrations permet également de suivre les dynamiques nationales et locales ainsi que de consulter un certain nombre de ressources produites par les un.e.s et les autres.

➜ L'application Kobo ToolBox pour smartphones et ordinateurs, utilisée par l'ONU, permet de créer des formulaires de témoignage, facilitant le traitement des données. (https://www.kobotoolbox.org/)

Des besoins, des idées :

Les associations ont fait remonter un certain nombre de pistes à creuser pour créer un environnement propice au plaidoyer.

➜ Qui fait quoi ? Les initiatives de plaidoyer sont visiblement nombreuses et riches, partout en France. Le besoin de les identifier et les connaître se fait sentir. Il faudrait enrichir le site Sursaut Citoyen d'une cartographie des acteur.rice.s engagé.e.s dans des actions de plaidoyer ou en capacité de le faire.

➜ **Quels outils et méthodologies concrètes ?** Le site de Sursaut Citoyen ou celui des États généraux des migrations pourraient être utilisés plus systématiquement pour partager des informations concernant le plaidoyer local, les campagnes existantes, les enseignements qui en ont été tirés. Cela permettrait de mieux connaître ce que fait chacun, de s'en inspirer, voire d'y faire référence afin de souligner notre force collective. Ces sites pourraient également mettre à disposition des fiches pratiques sur le plaidoyer, le contentieux…

Le site www.sursaut-citoyen.org est une cartographie et un annuaire des initiatives de solidarité avec les personnes migrantes.

➜ **Quels objets de mobilisation ?** Rien de mieux qu'une dynamique collective d'ampleur pour gagner en visibilité et se remotiver. Une action pourrait être imaginée autour de la valorisation des villes solidaires des exilé.e.s, à l'image de la dynamique des Communes hospitalières lancée en Belgique par le CNCD 11.11.11. Ce label, décerné par des citoyens à des communes s'engageant à améliorer l'accueil et l'information des exilé.e.s, à faciliter leurs démarches et à sensibiliser la population aux questions migratoires, pourrait être adapté au contexte français.

SYNTHÈSE :

QUELQUES ENSEIGNEMENTS POUR UN PLAIDOYER EFFICACE

1

Une action isolée a peu de chances d'avoir un impact. La clé de la réussite réside d'abord dans la combinaison d'actions de différentes natures : il faut adosser un rendez-vous avec un.e décideur.se à une opération de mobilisation citoyenne / à un événement ou une stratégie médiatique. Il faut aussi utiliser les réseaux sociaux pour assurer une communication au long cours et ainsi se faire connaître, etc.

2

Aucune association, aucun.e citoyen.ne ne dispose de la capacité à intervenir sur tous les fronts. La dimension collective est fondamentale : elle permet d'étoffer les réflexions, rassembler les compétences, couvrir tous les champs de l'interpellation et donc démultiplier son impact potentiel.

3

Si la réactivité est une qualité importante, l'anticipation est un enjeu majeur. Elle doit permettre de repérer des temps forts du calendrier politique et autres opportunités d'intervenir dans le débat public, de réfléchir collectivement à une stratégie de mobilisation (ou contre-mobilisation), et de la préparer en prévoyant l'ensemble des moyens nécessaires.

4

Rapporter, c'est bien, faire entendre, c'est mieux. Donner une place aux récits des exilé.e.s est irremplaçable. Il faut prendre le temps d'installer un climat de confiance pour ensuite collecter les témoignages des personnes sur leur parcours. Leurs paroles nourrissent la communication et le plaidoyer d'une matière humaine sans équivalent.

5

Toujours chercher à être créatif dans ses modes d'interpellation, si une action passée n'a pas fonctionné ou permis une réaction, trouvez une autre façon de faire passer le message en jouant sur vos forces, en agissant là où l'on ne vous attend pas. La créativité passe donc par une bonne capitalisation des actions passées et de leurs analyses critiques.

6

Le droit et l'action contentieuse sont des armes qui peuvent s'avérer très efficaces, tant pour résoudre des situations individuelles d'exilé.e.s que pour faire bouger les lignes au niveau national en réaffirmant les droits fondamentaux.

7

Le web et les outils numériques collectifs ouvrent de nouvelles pistes pour mutualiser les ressources, diffuser les savoir-faire, notamment en terme de plaidoyer et d'accès à des connaissances juridiques et capitaliser les expériences.

L'équipe de VoxPublic remercie chaleureusement les participant.e.s à la journée d'échange du 1er juillet 2019 dont les expériences et les idées ont nourri ce document.

- Anafé
- Auberge des Migrants
- CCFD-Terre Solidaire
- Committee for Refugee Relief
- CRID
- Désinfox Migrations
- EGM (AL Aisne)
- EGM (AL Montpellier)
- Emmaüs France
- Emmaüs International
- Centre Migrations et Citoyennetés, Ifri
- Intercoll
- Jesuit Refugee Service
- MSF France
- Paris d'Exil
- Plateforme de Service aux Migrants
- Tous Migrants
- Utopia 56

"L'humanité de demain se construit avec l'accueil d'aujourd'hui"

VoxPublic met à la disposition des acteurs citoyens, des associations et des collectifs solidaires avec les exilé.e.s, des savoir-faire dans leurs actions d'interpellation des décideurs publics. VoxPublic compte une équipe de cinq permanents, spécialistes du plaidoyer associatif et des relations médias, qui accompagne au quotidien les projets soutenus.

contact@voxpublic.org
www.voxpublic.org